

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 5 MARS 2020**



Le cinq mars deux mille vingt, à onze heures, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers, Valor3e, légalement convoqués le vingt-sept février deux mille vingt, se sont réunis au siège du syndicat, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET (Président), Cédric VAN VOOREN (Vice-Président), Gérard ESNAULT (Vice-Président), Joël BARAUD (Membre du Bureau) et Denis SOURICE (Membre du Bureau), Mesdames Annick JEANNETEAU (Membre du Bureau), Christine DECAENS, Marie-Christine GALY, Danièle GADAIS (ayant le pouvoir de Viviane HERMON), Christine BRIN (représentant Jean-René FONTENEAU), Messieurs Philippe BRETAUDEAU, Jean TEURNIER, Claude HERVE (représentant Danielle ALLAIN), Paul CORBET, Jacques LUCAS, Christian BERNARD, Pierre MALINGE et Pierre MARY (représentant Jacques RETHORE).

Etaient excusés : Messieurs Jean-René FONTENEAU (remplacé par Christine BRIN), Jacques RETHORE (remplacé par Pierre MARY), Jean-François BAZIN, Fabien DUVEAU, Mesdames Danielle ALLAIN (remplacée par Claude HERVE) et Viviane HERMON (ayant donné pouvoir à Danièle GADAIS).

Etaient absents :

Au total :

- 18 élus sur 21 étaient présents
- 1 élu a donné un pouvoir

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

Il est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Monsieur Cédric VAN VOOREN.

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019 est soumis à approbation.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (19 voix pour), décident d'approuver celui-ci.

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente du 5 décembre 2019, le Président a pris les décisions suivantes au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2019/11 portant acceptation du devis fait par la Société PAVAGEAU PASTRE selon les prix unitaires définis dans l'offre de prix pour un montant total estimé à 9 595,05 € HT (fourniture et pose de volets au siège) ;
- Décision n°2020/01 portant acceptation de l'offre faite par le groupement d'entreprise Société TRIDENT SERVICE et ESPELIA SAS selon la décomposition du prix fournie dans l'offre de prix pour un montant total estimé à 29 075,00 € HT (étude pour la reconversion du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels) ;
- Décision n°2020/02 portant acceptation de l'offre faite par la Société NetCo Atlantique pour un montant total de 10 564 € HT (installation d'un convoyeur au centre de tri) ;
- Décision n°2020/03 portant acceptation de l'offre faite par la Société PELLENC ST pour un montant total de 60 100 € HT (adaptation des trieurs optiques du centre de tri).

Monsieur le Président présente une autre décision qui a été transmise le jour de l'envoi des dossiers de comité syndical. Il s'agit de :

- Décision n°2020/04 portant acceptation de l'offre faite par la Société SECHE ECO INDUSTRIES pour le tri de 300 tonnes de mix plastique issus d'un tri simplifié au prix unitaire de 265 € HT.

Le rapport d'activités retrace les principales actions menées par le syndicat durant l'année précédente.

Sa communication est obligatoire selon l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport est également accompagné du Compte Administratif de l'établissement afin de présenter les données financières. Il permet ainsi à chaque collectivité membre du syndicat de prendre connaissance des faits marquants qui se sont déroulés pendant l'année précédente.

Ce rapport est mis à disposition du grand public.

Pour 2019, il est à noter que le rapport annuel a été revisité. Une nouvelle maquette a été mise en place pour développer ce document autour de trois axes :

- plus d'informations avec plus de pages
- plus de compréhension avec de nombreux graphiques, illustrations et cartes
- plus de clarté avec une nouvelle mise en page et un nouveau graphisme

Les membres du Comité Syndical s'accordent à reconnaître la qualité du document pour sa compréhension et les informations transmises et expliquées.

Etant le dernier comité syndical du mandat, certains élus partagent le besoin d'information et de formation des futurs délégués. Avec le renouvellement attendu, de nombreux élus novices en matière d'environnement et/ou de déchets vont arriver aux responsabilités. Il est donc nécessaire de leur transmettre le fonctionnement, mais également l'histoire qui a conduit à la formation de Valor3e. Cette nécessité est renforcée avec la montée progressive en fonctionnement de la SPL UniTri qui va donc concentrer à un nouvel échelon la gestion du tri des déchets ménagers recyclables. Le nouveau comité syndical va devoir comprendre les répartitions des missions et les rôles de chaque intervenant.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (19 voix pour), décident :

- **de prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2019.**

Le compte de gestion du Trésorier Principal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2019 présentés par Monsieur le Trésorier Principal du Syndicat sont identiques à ceux du Compte Administratif 2019 présentés ci-après.

Le résultat pour l'année 2019 se décompose comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 1 407 916,60 €
- un excédent d'investissement de 174 001,08 €

Année 2019	Recettes	Dépenses	Excédent (+) ou déficit (-)
Fonctionnement	10 518 237,46 €	9 110 320,86 €	(+) 1 407 916,60 €
Investissement	1 378 324,95 €	1 204 323,87 €	(+) 174 001,08 €

Le résultat cumulé peut donc ainsi se présenter :

	Intégration des résultats de clôture du syndicat pour l'année 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat consolidé de clôture 2019
Fonctionnement	(+)1 385 415,10 €	1 199 739,45 €	(+) 1 407 916,60 €	(+) 1 593 592,25 €
Investissement	(-)1 049 739,45 €	0,00 €	(+) 174 001,08 €	(-) 875 738,37 €
TOTAL	(+)335 675,65 €	1 199 739,45 €	(+) 1 581 917,68 €	(+) 717 853,88 €

Monsieur le Président se félicite de la maîtrise financière du syndicat et rappelle que sur le mandat une partie importante des excédents a servi à doter le fond de réserve pour la post-exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges et à rembourser par anticipation plusieurs emprunts.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (19 voix pour), décident :

- **d'approuver le compte de gestion pour l'année 2019 présenté par Monsieur le Trésorier.**

Le compte administratif du budget retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours d'un exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture, son approbation constitue l'arrêté des comptes.

Il appartient, en vertu de l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'organe délibérant de se prononcer, annuellement, sur les comptes qui lui sont présentés.

Les comptes présentés par Monsieur le Président font apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 1 407 916,60 €
- un excédent d'investissement de 174 001,08 €

La balance générale du Compte Administratif est la suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Fonctionnement	9 110 320,86 €		10 518 237,46 €
011 - Charges à caractère général	8 469 880,89 €	013 – Atténuation de charges	565,00 €
012 – Charges de personnel	168 986,49 €	70 – Produits des services	10 409 959,39 €
65 - Autres charges de gestion courante	54 211,58 €	73 - Impôts et taxes	0,00 €
66 - Charges financières	238 656,40 €	74 – Dotations, subventions et participations	38 904,96 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	0,49 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	77 – Produits exceptionnels	68 807,62 €
042 - Dotations aux amortissements	178 585,50 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Investissement	1 204 323,87 €		1 378 324,95 €
16 - Remboursement du capital des emprunts	842 634,91 €	10 - Dotations, fonds et réserves	1 199 739,45 €
		13 - Subvention	0,00 €
		16 - Emprunts en euros	0,00 €
		21 - Immobilisation corporelles	0,00 €
Opérations d'équipements :	361 688,96 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	178 585,50 €
100 – Etudes et programmation	3 087,00 €		
101 – TMB Bourgneuf en Mauges	236 380,34 €		
104 - Centre de transfert	54 048,12 €		
105 – Siège Valor3e	0,00 €		
106 - Centre de tri SLDA	68 173,50 €		

Au titre de l'exécution budgétaire pour l'année 2019, les faits marquants sont les suivants :

Charges financières et dettes :

Les deux tableaux ci-dessous présentent les dettes de Valor3e en matière de traitement des déchets ménagers et de tri des déchets recyclables.

Après les importants efforts faits par Valor3e pour alléger sa dette en 2017. En 2018, Valor3e a contracté un emprunt de 300 000 € pour acheter les parts sociales de la SPL UniTri. En 2019, la

situation est revenue à une situation plus commune. Ainsi, 2019 a été une année d'exécution sans évènement particulier.

Le principal fait marquant est l'extinction de l'emprunt fait en 2009 pour la construction du casier n°4 de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges.

Les illustrations ci-dessous présentent les stocks de dettes pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des déchets recyclables.



Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts contractés par Valor3e en ce qui concerne le traitement des ordures ménagères résiduelles.

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 31/12/2018	CRD au 31/12/2019
2009	Caisse d'Epargne	Variable : euribor 3m + 0,69% de marge	10 ans	700 000 €	56 681,86 €	0,00 €
2010	CACIB	Fixe : 3,28%	20 ans	9 000 000 €	6 084 450,10 €	5 663 476,20 €
2011	ARKEA	Variable : euribor 3m + 0,90% de marge	20 ans	2 500 000 €	1 700 847,66 €	1 582 907,41 €
Stock de dettes de Valor3e pour les déchets ménagers résiduels :					7 841 979,62 €	7 246 383,61 €

Sur l'année 2019, le taux euribor 3 mois a toujours été négatif variant à environ - 0,3 %

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts en ce qui concerne le traitement des déchets ménagers recyclables.

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 31/12/2018	CRD au 31/12/2019
2013	Caisse d'Epargne	Fixe : 3,28%	10 ans	3 000 000 €	1 271 555,99 €	972 366,35 €
2018	Crédit Mutuel	Fixe : 0,93%	10 ans	300 000 €	300 000 €	271 238,45 €
Stock de dettes de Valor3e pour les déchets ménagers recyclables :					1 571 555,99 €	1 243 604,80 €

Sur l'année 2019, le taux euribor 3 mois a toujours été négatif variant à environ - 0,3 %

Malgré un nouvel emprunt conclu en 2018 avec le Crédit Mutuel qui a mécaniquement augmenté le capital restant dû total, Valor3e a poursuivi son désendettement en 2019.

Fonctionnement :

En 2019, un évènement particulier marque le budget de Valor3e : il s'agit de l'explosion des volumes et des quantités de déchets ménagers recyclables à trier.

Depuis le début 2017, le budget de Valor3e sert à financer le traitement des ordures ménagères résiduelles mais également le traitement des déchets ménagers recyclables. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les prestations de tri se font pour le profit des 4 adhérents de Valor3e mais également au bénéfice de 4 intercommunalités du Nord Deux-Sèvres.

Concernant les ordures ménagères résiduelles, le seul fait marquant pour l'année 2019 sont le renouvellement des marchés de traitement et de transport. Après une période de cinq années, les précédents marchés ont pris fin le 31 août 2019. Depuis cette date les ordures ménagères résiduelles concernées sont traitées sur Nantes à l'unité de valorisation énergétique d'Alcéa et par enfouissement sur le site de Bouyer Leroux à La Séguinière. Au final, quelle que soit la filière de traitement, une tonne d'ordures ménagères coûte environ 120 € pour être traitée.

Concernant le tri des déchets ménagers recyclables, l'organisation se fait autour d'un marché public décomposé en plusieurs lots qui a commencé le 1^{er} janvier 2019.

Les déchets recyclables d'emballages sont acheminés puis triés sur le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels.

Les déchets recyclables multimatériaux sont acheminés vers un centre de tri d'un opérateur privé qui effectue un tri simplifié pour en extraire les papiers et cartons. Le flux restant est envoyé vers le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels.

Une fois les opérations de tri effectuées sur les deux sites, les refus de tri sont envoyés chez un opérateur pour être préparé sous forme de combustibles solide de récupération.

Les extensions de consigne de tri sur les territoires ont très bien été intégrées par les populations ce qui a conduit à une saturation du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels. Il a ainsi, été nécessaire de détourner près de 2 000 tonnes pour les faire trier ailleurs.

Au final pour trier environ 20 000 tonnes de déchets ménagers recyclables il a été nécessaire de consacrer :

- 1,9 million d'euros pour l'exploitation du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels ;
- 1,6 million d'euros pour le tri simplifié des déchets recyclables multimatériaux ;
- 0,4 million d'euros pour la préparation des refus de tri ;
- 0,4 million d'euros pour le transport des déchets ménagers recyclables.

Au total, le tri a représenté plus de 4 millions d'euros de dépenses sur un budget de 8,9 millions.

En 2019, le prix moyen d'une tonne de déchets recyclables triée était de 214 € ce qui représente une dépense de 8,45 € par habitant pour l'année. Le prix moyen d'une tonne d'ordures ménagères résiduelles traitée était de 119 € soit 13,73 € par habitant pour l'année.

En 2018, les coûts par habitant étaient de 12 € pour les ordures ménagères résiduelles et de 7 € pour le tri des déchets recyclables. La hausse sur les ordures ménagères résiduelles est due à l'enfouissement des refus de tri-compostage sur un site extérieur et non plus à Bourgneuf-en-Mauges. Quant à la hausse des coûts en matière de tri, elle est due aux nouveaux marchés publics peu favorable malgré le regroupement des tonnages avec les collectivités du Nord des Deux-Sèvres.

Les autres dépenses du syndicat sont les charges liées au fonctionnement de la structure (charges à caractère général, frais de personnel, indemnités des élus, les amortissements des biens, les écritures d'ordre budgétaires et comptables, ...). Cela est très faible comparativement aux deux autres postes de dépenses. En 2019 cela a représenté 491 000 € soit une augmentation de 5 000 € par rapport à 2018. Au global les dépenses de fonctionnement ont été de 9 111 320,86 €.

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente et les structures partenaires pour le tri.

Depuis 2017 et la compétence en matière de tri des déchets recyclables, Valor3e a rénové en profondeur son mécanisme des participations. Depuis 2017, Valor3e dispose de plusieurs tarifs en fonction, entre autres, des déchets à traiter.

Il existe un prix pour :

- le traitement des déchets ménagers résiduels,
- le tri des déchets d'emballages sur le site de Saint-Laurent-des-Autels,
- le tri des déchets recyclables pour la CA Agglomération du Choletais qui dispose d'un flux en mélange,
- le traitement des refus de tri.

En 2019, un prix unitaire a été mis en place pour suivre les dépenses de transferts et de transports des déchets. En 2019, les tarifs étaient de :

- 117 € HT la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles facturée aux collectivités adhérentes,
- 245 € HT la tonne de déchets d'emballages issus des collectes sélectives,
- 190 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives pour le territoire de la CA Agglomération du Choletais,

- 95 € HT la tonne de refus de tri,
- 14 €HT la tonne transférée et transportée.

Au global, les recettes issues des participations représentent la presque totalité des recettes de Valor3e. Les autres ressources ne représentent au global que la somme de 71 763,30 € sur 10 518 237,46 €.

Les dépenses d'investissement :

En 2019, les investissements réalisés par Valor3e se sont élevés à près de 362 000 €. Cette somme se concrétise par de nombreuses opérations d'équipement, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Le recouvrement final de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges pour un montant de 216 910,14 €,
- L'acquisition du site de Bourgneuf-en-Mauges pour un montant de 3 111,00 €,
- La fourniture et l'installation de blocs béton pour créer deux cases de stockage temporaire sur le site de Saint-Germain-sur-Moine pour un montant de 23 300,00 €,
- Le renouvellement du pont-bascule de Saint-Germain-sur-Moine (logiciel, matériels, abri, ...) pour un montant de 30 748,12 €,
- La création d'un parking pour les véhicules légers à Saint-Laurent-des-Autels pour un montant de 43 983,50 €,
- La couverture de la zone de sortie des balles sur site de Saint-Laurent-des-Autels pour un montant de 24 190,00 €.

Après la lecture des explications ci-avant, Monsieur le Président passe la présidence de séance au Premier Vice-Président pour qu'il conduise le vote de ce point à l'ordre. Monsieur le Président ne prend naturellement pas part au vote en se retirant du comité syndical.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident :

- ***d'approuver le compte administratif pour l'année 2019 présenté par Monsieur le Président***

Les comptes de gestion et administratif pour l'année 2019 viennent d'être soumis au vote de l'assemblée délibérante. A la suite de ces votes, on constate les résultats cumulés suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisé cumulé + 1 593 592,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisé cumulé - 875 738,37 €

Les excédents de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2019 permettent de couvrir les déficits cumulés au 31 décembre 2019 de la section d'investissement.

En termes d'écritures comptables, il faut donc affecter :

- au compte budgétaire R 001 la somme de 875 738,37 € pour constater le déficit d'investissement cumulé
- au compte budgétaire D 1068 une somme au moins équivalente pour couvrir ce déficit d'investissement cumulé.

Après la couverture du déficit d'investissement, il reste 717 853,88 € à affecter. Lors du vote de la Décision Modificative n°1, une proposition de répartition de cet excédent sera proposée.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (19 voix pour), décident :

- **d'approuver l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.**

7 | FINANCES | DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2020

Suite au vote du Budget Primitif 2020, il est nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires.

Ces modifications ont pour objet de prendre en compte l'affectation des résultats 2019 précédemment votée et prévoir l'usage des crédits restant à affecter. Il est donc possible de passer les écritures comptables suivantes :

Section	Sens	Imputation	Libellé	Montant
Fonct.	Recette	002	Excédent de fonctionnement	717 853,88 €
Fonct.	Recette	70688	Autres prestations de service	182 146,12 €
Fonct.	Dépense	611	Contrats de prestations de service	900 000,00 €
Invest.	Recette	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	875 738,37 €
Invest.	Dépense	001	Déficit d'investissement capitalisé	875 738,37 €

Après la couverture du déficit d'investissement, il reste 717 853,88 € à affecter.

Il est proposé de mettre la somme de 717 853,88 euros en section de fonctionnement pour couvrir les nouvelles dépenses liées au marché du tri du flux plastiques (besoin estimé 600 000 €). Au total les crédits ouverts en section de fonctionnement sont de 900 000 € pour disposer d'une réserve de crédits de 300 000 euros environ. De cette manière, en cas d'imprévu, il ne sera pas fait appel aux collectivités adhérentes.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (19 voix pour), décident :

- **d'approuver la modification des inscriptions budgétaires comme indiquées ci-dessus.**

8 | FINANCES | TARIFS POUR L'ANNEE 2020

Lors de la séance du vote du budget primitif 2020, les tarifs 2020 ont été votés. Suite à la passation de nouveaux marchés publics pour le tri du mixte plastiques (issu du tri simplifié à Cholet) il est nécessaire de mettre à jour les tarifs.

A compter du 1^{er} avril 2020 les tarifs pour les adhérents de Valor3e seront les suivants :

- 123 € HT la tonne traitée d'ordures ménagères résiduelles (inchangé)
- 248 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages avec extension des consignes de tri) (inchangé),
- **215 € HT** la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux),
- 95 € HT la tonne de refus de tri (inchangé),
- 14 € HT la tonne de déchets pour le transport et le transfert (inchangé),
- 1 € HT par habitant pour le fonctionnement de Valor3e (inchangé).

Et, à compter du 1^{er} avril 2020, les tarifs facturés aux partenaires non adhérents de Valor3e seront les suivants :

- 248 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages avec extension des consignes de tri) (inchangé),
- **228 € HT** pour la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages hors extension des consignes de tri),
- **215 € HT** la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux),
- 95 € HT la tonne de refus de tri (inchangé),
- 18 € HT la tonne de déchets pour le transport et le transfert (inchangé),

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs suivant les résultats des marchés publics.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (19 voix pour), décident :

- **de valider les divers tarifs à appliquer comme ci-dessus énoncés.**

A l'issue de cette séance, Monsieur le Président remercie tous les membres du Comité Syndical de Valor3e pour leur présence, leur investissement et leur assiduité ce qui a permis de faire avancer tous les sujets auxquels Valor3e s'est retrouvé confronté durant le mandat.

Si de nombreux dossiers ont avancé et ont trouvé des solutions, il reste encore beaucoup de travail sur de multiples sujets qui vont occuper le prochain mandat. Et pour assurer un lien fort entre Valor3e et ses structures adhérentes, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'avoir au sein de Valor3e des conseillers communautaires déjà investis dans les déchets au sein des intercommunalités. Ces relais efficaces seront le gage d'une compréhension et d'une transparence sur ce que fait Valor3e.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 12h01.



Le Président,
Jacky BOURGET



Le Secrétaire de Séance,
Cédric VAN VOOREN

Danielle ALLAIN	Joël BARAUD	Jean-François BAZIN
Christian BERNARD	Philippe BRETAUDEAU	Paul CORBET
Christine DECAENS	Fabien DUVEAU	Gérard ESNAULT
Jean-René FONTENEAU	Danièle GADAIS	Marie-Christine GALY
Viviane HERMON	Annick JEANNETEAU	Jacques LUCAS
Pierre MALINGE	Jacques RETHORE	Denis SOURICE
Jean TEURNIER		